

**NORMES**

# *Transport des cabanes de pêche*



Québec 

# La remorque

La remorque doit être :

- immatriculée;
- munie de tous les feux requis par le Code de la sécurité routière;
- équipée de freins à chaque roue portante si :
  - la masse totale en charge est de 1 300 kg ou plus;
  - la masse totale en charge de la remorque dépasse la moitié de la masse du véhicule qui le tire, par exemple :

masse nette du camion : 2 000 kg

masse totale en charge de la remorque : 1 001 kg

**Freins obligatoires à chaque roue portante.**

Si la remorque n'est pas munie d'un système de freins indépendant pouvant immobiliser le véhicule en cas de séparation, elle doit être pourvue de chaînes ou de câbles pour retenir le véhicule en cas de bris.

Le véhicule remorqueur doit posséder des rétroviseurs pour permettre au conducteur de voir à l'arrière. Si la largeur de l'ensemble excède 2 m, celui-ci doit avoir des lampes, des réflecteurs ou des fusées éclairantes.

Le chargement doit être arrimé de façon que rien ne puisse se déplacer ou se détacher de l'ensemble de véhicules.

## **Dimensions maximales permises**

**Largeur :** 2,6 m, toiture et cheminée incluses;

---

**Hauteur :** 4,15 m, toiture et cheminée incluses;

---

**Longueur :** 12,5 m.

**Note :** Si la cabane de pêche repose sur des skis, elle ne peut pas circuler sur les chemins publics, car elle n'est pas considérée comme un véhicule routier.

# Le permis spécial de circulation

Si la largeur, la longueur ou la hauteur excèdent les dimensions maximales permises, le propriétaire, le locataire ou l'exploitant doit se rendre dans l'un des points de services ci-dessous pour se procurer un permis spécial de circulation de classe 1.

Pour plus d'information, téléphonez

- à Québec : (418) 643-7620
- à Montréal : (514) 873-7620
- ailleurs au Québec : 1 800 361-7620

La liste des points de service ainsi que le formulaire sont disponibles à l'adresse électronique ci-dessous :

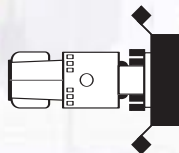
[http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires/permis\\_special/index.html](http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires/permis_special/index.html).

## Coût du permis

Classes	Spécifique	1 mois	2 mois	3 mois
1,2,3	105\$	118\$	131\$	144\$
4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois
157\$	170\$	183\$	195\$	208\$
9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
221\$	234\$	247\$	260\$	

Des frais d'administration de 10\$ doivent être ajoutés aux montants ci-haut pour l'obtention d'un permis et de 4\$ pour le remplacement ou la correction d'un permis.

B



## **Si vous possédez un permis spécial de circulation**

- conservez l'original à bord de votre véhicule;
- circulez les phares allumés;
- installez sur votre véhicule un feu pivotant visible à 300 mètres de toutes les directions;
- apposez des panneaux D si l'ensemble excède 3,04 m de largeur, ou si sa hauteur excède 4,3 m.

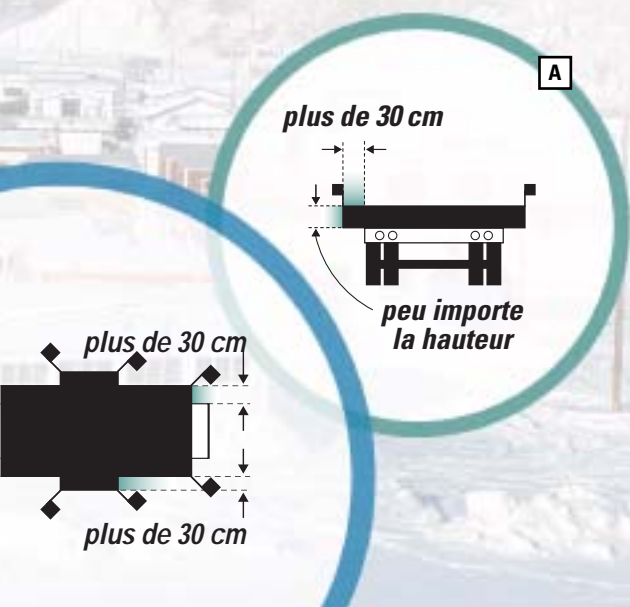
## **Une escorte est requise pour circuler**

- la nuit si la largeur de l'ensemble est de plus de 3,10 m
- le jour si la largeur est de plus de 3,75 m; dans ce cas il est interdit de circuler la nuit.

Installez des drapeaux rouges le jour ou des clignotants jaunes la nuit tel qu'illustré :

- à l'endroit le plus large à chaque extrémité avant et arrière du chargement si celui-ci excède la largeur du véhicule de plus de 30 cm (voir schéma A)
- ainsi qu'aux extrémités avant et arrière des saillies qui excèdent la largeur du chargement de plus de 30 cm (voir schéma B).

Il est interdit de circuler les dimanches et les jours fériés, ainsi que par des conditions de visibilité réduite ou sur une chaussée enneigée.





***Pour plus d'information,  
téléphonez***

à Québec

(418) **643-7620**

à Montréal

(514) **873-7620**


ailleurs au Québec

**1 800 361-7620**

La liste des points de service ainsi que le formulaire sont  
disponibles à l'adresse électronique :

**[http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires  
/permis\\_special/index.html](http://www.saaq.gouv.qc.ca/formulaires/permis_special/index.html)**

**Société de l'assurance  
automobile**

**Québec** 

**Contrôle routier**